

■ **Christian Lachat**, à Courgenay, Entreprise de transports, Raison individuelle (FOSC no 166 du 29. 08. 1994, p. 4803). Raison radiée d'office (art. 68 ORC), le titulaire étant parti à l'étranger.
Journal no 717 du 05.08.2002
(00595510 / CH-677.1.001.454-9)